

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 février 2014

## DÉVELOPPEMENT ET ENCADREMENT DES STAGES - (N° 1792)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 76 (Rect)

présenté par  
M. Tardy et M. Tian

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la première phrase de l'alinéa 20, substituer aux deux occurrences du mot :

« nombre »

le mot :

« pourcentage ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Conformément aux pistes avancées par la rapporteure en commission, le plafond de stagiaire sera un pourcentage et non un nombre en valeur absolue. Cela est beaucoup plus logique et indispensable, donc autant le préciser.